

(VAUCLUSE)

SERVICE URBANISME
Tél: 04.90.04.37.50
Courriel : urbanisme@apt.fr

PRESCRIPTIONS A UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION (AT)		Référence dossier :
Déposée le : 10/06/2026	Complétée le :	AT08400326S0014
Demande affichée le :		
Par	MadameBOUILLOT TAWANRAT	
Demeurant à :	1948B RD 48 84400 SAIGNON	
Représenté par :		Aménagement d'un magasin de vente de plats à emporter
Sur un terrain sis :	43 RUE DE LA REPUBLIQUE 84400 APT	
Références Cadastres :	AT-0339	

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

VU, le code de la Construction et de l'Habitation,
VU, la demande Madame BOUILLOT TAWANRAT en date du 10/06/2026,
VU l'avis FAVORABLE du Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS) de CAVAILLON en date du 24/06/2026,
VU l'accord tacite des Services de l'Etat en Vaucluse DDT84-SPAH-Unité Soutien et Performance-Pôle Accessibilité en date du 18/08/2026,

ARRÊTE

Article 1 :

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris.
 Ils doivent toutefois respecter les prescriptions du SDIS de CAVAILLON émises dans l'avis favorable en date du 24/06/2026,
 Vous trouverez joint au présent arrêté l'avis du SDIS ainsi que la fiche technique (PE-001) rappelant les principales mesures à respecter.

Fait à APT, le 18 août 2026
Le Maire de la Ville d'Apt
 AILLAUD Jean



INFORMATION A LIRE ATTENTIVEMENT

DROITS DES TIERS : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligation contractuelles; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage; règles figurant au cahier des charges de lotissement...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation des respecter.